

GEROLD BÖNNEN

Le Worms juif dans les réseaux urbains et seigneuriaux du Rhin supérieur septentrional (env. 1000 à 1350).

Remarques et thèses¹

Gerold Bönnen est historien, directeur des archives de la ville de Worms et du musée juif de Worms. Il est spécialiste de l'histoire des communautés juives dans les villes de SchUM. Parmi ses diverses publications, il a publié (avec Nadine Hoffmann), *Kontinuität – Zerstörung – Authentizität? Die Wiedergewinnung des Synagogenbezirks in Worms 1945-1961*, Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 2022 ; *Geschichte der Stadt Worms*, Darmstadt, Theiss, 2015.

L'ARTICLE DONNE UN APERÇU des étapes clés du développement de la communauté juive dans la ville épiscopale de Worms depuis le tournant du millénaire jusqu'aux environs de 1349-50. L'accent est mis sur la proximité avec les évêques et, depuis 1090, avec les empereurs et les rois, ainsi que sur la large autonomie accordée en 1090, puis renouvelée, en matière d'affaires intérieures. Dans le cas de Worms, ce qui est caractéristique, ce sont les liens étroits avec les communautés voisines, en particulier Mayence et Spire. Cette coopération, qui s'est traduite par l'alliance des communautés de SchUM dès le Moyen Âge central, a eu une grande importance à long terme pour la vie juridique des communautés juives bien au-delà du Rhin supérieur.

THE ARTICLE PROVIDES AN OVERVIEW of the key stages in the development of the Jewish community in the episcopal city of Worms from the turn of the millennium to around 1349/50. What is highlighted is the proximity to the bishops and, since 1090, the Roman emperors and kings, and the extensive autonomy in internal affairs granted in 1090 and later renewed. In the case of Worms, what is characteristic are the close connections with neighbouring communities, especially in Mainz and Spire. This cooperation, which has resulted in the alliance of the ShUM communities since the High Middle Ages, became of great long-term importance for legal life in Jewish communities far beyond the Upper Rhine.

1. Article traduit de l'allemand par Aude-Marie Certin.

On ne peut pas comprendre le poids des villes dans le Rhin supérieur à partir des ^x^e-^{xii}^e siècles si l'on ne prend pas en compte de manière approfondie le rôle des juifs et de leurs communautés. Ces dernières années, la recherche francophone et germanophone a, de part et d'autre du Rhin, mis en valeur cette importance, en affinant nettement l'image des juifs comme porteurs et médiateurs de l'urbanité, du commerce et de la mobilité, de l'érudition ainsi que des innovations architecturales. Sur ce plan, les travaux préparatoires à l'inscription des sites juifs des trois villes SchUM (Spire, Mayence et Worms) au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO (inscription le 21 juillet 2021) ont donné une impulsion significative à l'étude de la vie juive dans les villes épiscopales rhénanes².

2. Dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites SchUM, Rhénanie-Palatinat, Generaldirektion Kulturelles Erbe Mainz 2021 [Volume de sources en ligne : 4 Appendices ShUM Sites of Speyer Worms and Mainz Appendices (fliphtml5.com) ; consulté le 05/12/2023]] ; Nadine Hoffmann, « Von außergewöhnlich universellem Wert – Die SchUM-Stätten Speyer, Worms und Mainz und ihre Bewerbung zum UNESCO-Welterbe », *Der Wormsgau* 35 (2019), p. 59-74 ; Susanne Urban, Gerold Bönnen, Günter Illner (dir.), *Die Ausstellung SchUM am Rhein. Vom Mittelalter in die Moderne*, Jüdisches Museum Worms – Raschi-Haus, Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 2020. Informations détaillées : SchUM-Städte e.V., <https://schumstaedte.de/> (consulté le 10/12/2023). Parmi les résultats les plus importants de nouveaux projets de recherche, on trouve la base de données des pierres tombales médiévales du vieux cimetière juif de Worms (Prof. Dr. Michael Brocke, Institut Salomon-Ludwig-Steinheim, Duisburg/Essen : Édition numérique 1040-1853/1672 entrées), <http://www.steinheim-institut.de/cgi-bin/epidat?id=worm> (consulté le 05/12/2023).

Le présent article propose un aperçu de l'histoire de la communauté juive de Worms³ qui s'est développée peu après l'an 1000 et qui, sur le long terme, a été extrêmement importante. Dans le monde rhénan, ce développement s'inscrit dans le cadre de réseaux avec d'autres villes, notamment avec la communauté mère plus ancienne de Mayence⁴ et celle de Spire qui s'est développée à partir de 1084. Spire joua par ailleurs un rôle majeur dans le développement de la communauté juive de Strasbourg, attestée depuis 1160 environ, et qui devint vite très importante. Cette présentation se termine par la catastrophe de 1349-1350, qui marque une rupture profonde dans la vie de la communauté juive, de plus en plus limitée à partir de cette date.

3. Parmi les travaux de recherche les plus récents en langue allemande : Gerold Bönnen, «Das jüdische Worms und seine Geschichte – einleitende Überlegungen», in Hans Berkessel (dir.), *Warmaisa – Klein-Jerusalem am Rhein. Zeugnisse jüdischen Lebens in Worms*, Oppenheim, Nünnerich-Asmus (Beiträge zur Geschichte der Juden in Rheinland-Pfalz, 3), 2022, p. 13-39 ; Gerold Bönnen, «Staufer – Juden – Bischöfe : Beziehungsnetze in den Kathedralstädten Worms, Mainz und Speyer», in Knut Görich (dir.), *Jüdisches Leben in der Stauferzeit*, Göppingen, Gesellschaft für staufische Geschichte (Schriften zur staufischen Geschichte und Kunst, 40), 2021, p. 66-91 ; Jörg R. Müller, «Die jüdischen Niederlassungen im Reichsgebiet zur Zeit der Staufer. Siedlungsnetz, Zentralitätskriterien, Überlieferungsproblematik», *ibid.* p. 92-122 ; Gerold Bönnen, «Christlich-jüdische Beziehungen in den SchUM-Städten während des Mittelalters», in Pia Heberer, Ursula Reuter (dir.), *Die SchUM-Gemeinden Speyer – Worms – Mainz. Auf dem Weg zum Welterbe*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, 2013, p. 269-282 ; Lucia Raspe, «Jerusalem am Rhein? Juden, Christen und die Anfänge jüdischen Lebens in Worms», *Der Wormsgau*, 38 (2022/2023), p. 83-94 ; Lucia Raspe, «Jerusalem am Rhein. Anfänge jüdischen Lebens in Deutschland im Mittelalter», in Ludolf Pelizäus (dir.), *Innere Räume – Äußere Zäune. Jüdischer Alltag im Rheingebiet im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Mayence, Verein für Sozialgeschichte, 2020, p.13-27 ; Andreas Lehnardt, «Die SchUM-Städte Mainz, Speyer und Worms. Zentren der Gelehrsamkeit des aschkenasischen Judentums», in Michael Matheus (dir.), *Bildungsgeschichte(n) an Rhein und Mosel*, Stuttgart, Franz Steiner (Mainzer Vorträge, 23), 2023, p. 31-47 ; Andreas Lehnardt, Joachim Glatz, Ralph Rothenbusch (dir.), *Zwischen Pogrom und Nachbarschaft. Beziehungen und gegenseitige Wahrnehmung von Juden und Christen in den SchUM-Städten während des Mittelalters*, Ratisbonne, Echter Verlag (Neues Jahrbuch für das Bistum Mainz – Beiträge zur Zeit- und Kulturgeschichte der Diözese), 2021 ; Johannes Heil, «From Venosa to Mainz? Considerations on the Origins of Jewish Life North of the Alps », in Christoph Cluse, Jörg R. Müller (dir.), *Medieval Ashkenaz. Papers in Honour of Alfred Haverkamp held at the 17th World Congress of Jewish Studies, Jerusalem 2017*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag (Forschungen zur Geschichte der Juden, A 31), 2021, p. 1-14 ; toujours important : Ismar Elbogen (éd.), *Germania Judaica*, vol. I : *Von den ältesten Zeiten bis 1238*, Breslau, Mohr Siebeck, 1934, réimprimé Tübingen 1963 (article «Worms», p. 437-474) ; Zvi Avneri (éd.), *Germania Judaica*, vol. II/2 : *Von 1238 bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Tübingen, Mohr, 1968 (article «Worms», p. 919-927).

4. Israel Yuval, «Heilige Städte – Heilige Gemeinden. Mainz als das Jerusalem Deutschlands», in Robert Jütte, Abraham Kustermann (dir.), *Jüdische Gemeinden und Organisationsformen von der Antike bis zur Gegenwart*, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau, 1996, p. 33-48 ; Ulrich Hausmann, «“Leuchte des Exils” – Zur Geschichte des jüdischen Mainz», in Hans Berkessel et alii (dir.), *Leuchte des Exils. Zeugnisse jüdischen Lebens in Mainz und Bingen*, Mayence, Nünnerich-Asmus, 2016, p. 11-35 (partie sources, p. 42). Sur les débuts des communautés juives dans les villes épiscopales, Frank G. Hirschmann, *Die Anfänge des Städtewesens in Mitteleuropa. Die Bischofssitze des Reiches bis ins 12. Jahrhundert*, Stuttgart, Hiersemann (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 59), 2012.

AUTOUR DE L'AN MILLE JUSQU'AU POGROM DES CROISADES DE 1096

Les premiers indices de l'existence d'une implantation juive à Worms datent de peu après l'an mille et coïncident avec la période de domination de la ville par le célèbre évêque Burchard (1000-1025), période marquante pour la ville. La première fondation de la synagogue à Worms, attestée par une inscription datant de 1034, présuppose l'existence d'une organisation communautaire. En très peu de temps (dès le milieu du XI^e siècle), Worms devint un centre d'érudition majeur au rayonnement considérable. Alors en plein essor, grâce au développement du commerce, elle fut rapidement une ville attractive pour des rabbins et des érudits renommés.

Un autre élément de ce contexte était l'inscription de la communauté de la ville dans un espace culturel plus large, dépassant la frontière linguistique avec la Romania⁵, marqué par les contacts étroits entre les communautés juives de l'espace Ashkénaz. De façon remarquable, le privilège du roi salien Henri IV pour «les juifs et les autres habitants de Worms» (*iudei et coeteri Uvormatienses*) de l'année 1074⁶, conservé dans les Archives de la ville de Worms, témoigne de l'existence de la communauté juive de la ville. Il s'agit de la toute première charte d'un souverain établie au nord des Alpes pour une communauté de bourgeois dont les droits n'étaient encore fixés. Le diplôme accordait une exemption significative sur le plan économique aux postes de péages et aux ateliers monétaires royaux, surtout le long du Rhin. Les juifs, en tant que marchands au long cours, participèrent ainsi de manière déterminante, en lien avec les chrétiens, au soutien politique et économique de la royauté pendant la période salienne.

L'organisation des élites urbaines chrétiennes, qui s'octroient de plus en plus de fonctions dans la cité, joua un rôle important dans les relations de la communauté juive. Au cours du XII^e siècle, ce groupe dirigeant qui, à Worms, a également profité du vide laissé par l'absence d'évêques entre 1074 et 1125, a acquis un pouvoir et un poids grandissants, ce dont témoignent vers 1180-1200 le Conseil et le sceau de la ville. Les liens avec

5. Ndt : L'auteur fait ici référence à la Champagne avec Troyes.

6. Récemment Gerold Bönner, «"... würdiger als alle Bürger irgendeiner Stadt." 950 Jahre Urkunde König Heinrichs IV. für Worms 1074-2024», *Der Wormsgau*, 38 (2022/2023), p. 9-81 [En ligne : <http://www.ub.uni-heidelberg.de/archiv/33774> ; DOI : 10.11588/heidok.00033774 ; consulté le 24/12/2023]. *Regesta Imperii* III, 2, 3 n° 680, p. 148 et suivante, *Regesta Imperii Online* [En ligne : http://www.regesta-imperii.de/id/1074-01-18_1_0_3_2_3_680_680 ; consulté le 08/12/2023] ; Gerold Bönner, «Die Blütezeit des hohen Mittelalters : Von Bischof Burchard zum Rheinischen Bund (1000-1254)», in *Idem* (dir.), *Geschichte der Stadt Worms*, Darmstadt, Theiss, 2015, p. 133-179.

la royauté sont devenus tout aussi importants pour la communauté juive. L'absence d'un pouvoir épiscopal effectif pendant une longue période a conduit les souverains saliens, très intéressés par Worms sur le plan économique, financier et politico-stratégique, à nouer des liens très étroits avec « leurs » juifs de Worms. Cela s'exprime en particulier dans le privilège de l'empereur Henri IV datant de l'année 1090, qui a probablement été établi en même temps que le privilège pour les juifs de Spire (février 1090⁷). Ce dernier a été obtenu grâce aux demandes de représentants de la communauté nommément cités, quelques jours avant le décès de l'évêque Rüdiger et en sa présence. En 1084, ce dernier avait accordé aux juifs de Spire de remarquables privilèges pour s'établir⁸, que le souverain salien confirma alors expressément.

Les dispositions d'Henri IV pour les deux communautés étroitement liées se ressemblent fortement. Parmi les dispositions prévues par le privilège pour les « *iudei de Wormacia* », sont mentionnées, outre leur subordination directe au souverain qui y est fortement soulignée, l'autorisation de changer de la monnaie, la garantie de propriété (terrains, vignes, jardins, ainsi que le fait de disposer de domestiques), la confirmation de la possession de maisons situées le long des murs de la ville, l'interdiction des baptêmes forcés et d'autres dispositions juridiques directement influencées par le droit juif. La structure de la communauté, si importante soit-elle, reste peu claire. On peut sans aucun doute supposer que la communauté avait un chef qui, de façon révélatrice, est désigné, dans une perspective et avec une terminologie chrétiennes, comme « leur évêque » (*episcopus eorum*). Les sources hébraïques relatives à la persécution des croisés de mai 1096 semblent indiquer l'existence d'un organe semblable à un conseil à la tête de la communauté. Les litiges entre juifs doivent être réglés par les juifs eux-mêmes selon le droit juif.

7. 1090 *Speyer, Urkunde König Heinrichs IV.* [diplôme du roi Henri IV, Spire 1090] : *Regesta Imperii* III, 2, 3 n° 1314, *Regesta Imperii Online* [En ligne : <http://www.regesta-imperii.de/id/efd-5de1a-2ee1-486a-89a0-136731d7bd77>]. Worms : *Regesta Imperii* III, 2, 3 n° 1315, *Regesta Imperii Online* [En ligne : <http://www.regesta-imperii.de/id/a24ddc0c-7714-4263-82e4-dc765905f722> ; consultations 09/12/2023] ; avec d'autres références : G. Bönnen, « Staufer – Juden – Bischöfe », art. cit.

8. Sur 1084, voir Alfred Haverkamp, « Beziehungen zwischen Bischöfen und Juden im ottonisch-salischen Königreich bis 1090 », in Anna Esposito *et alii* (dir.), *Trier – Mainz – Rom. Stationen, Wirkungsfelder, Netzwerke. Festschrift Michael Matheus*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, 2013, p. 45-87 (à la note 14, références bibliographiques) ; Werner Transier, « Heinrich IV., Förderer der jüdischen Gemeinden von Speyer und Worms », *Mitteilungen des Historischen Vereins der Pfalz*, 105 (2007), p. 73-87 ; Christoph Engels, « Neue Details zur Baugeschichte des jüdischen Gemeindezentrums im Mittelalter », in Bezirksgruppe Speyer des Historischen Vereins der Pfalz (éd.), *Geschichte der Juden in Speyer*, Speyer, Historischer Verein der Pfalz (Beiträge zur Speyerer Stadtgeschichte, 6), 2004 p. 77-92.

La catastrophe des persécutions liées à la première croisade en mai 1096 est d'autant plus brutale que la situation des juifs au moment de l'émission de ces privilèges était brillante⁹. Même le rétablissement de la puissance économique au début du XII^e siècle n'a pas réussi à atténuer les conséquences profondes de ces terribles massacres, notamment dans la perception de soi et la mémoire à long terme des communautés.

APOGÉE AU SIÈCLE DES STAUFEN (ENV. 1140 À 1254)

À l'époque des Staufen, en particulier durant les années de règne de l'empereur Frédéric I^{er} (1152-1190) et de ses successeurs, on constate une coïncidence entre les centres de pouvoir royaux dans les villes épiscopales d'une part ; et l'urbanité juive avec des centres de gravité clairs, surtout sur le Rhin mais aussi sur le Danube (notamment Ratisbonne) d'autre part. Certes, Cologne peut être considérée comme le lieu d'origine de la plus ancienne communauté juive dans l'Allemagne actuelle. Cependant à partir du XI^e siècle, Mayence, Worms ensuite, puis Spire à partir des années 1080, sont devenus des centres d'érudition juifs. Jusqu'à la catastrophe de 1096, la stabilité de l'autorité épiscopale dans les centres urbains, les villes-cathédrales, s'avère décisive pour la stabilisation de la vie communautaire : l'histoire juive médiévale «est avant tout une histoire de la ville» (Ernst Voltmer¹⁰). L'époque des Staufen coïncide avec une phase de coexistence pacifique, entre la renaissance de la vie juive après la catastrophe des pogroms de 1096 et le développement des communautés dans une phase d'urbanisation intensive et de densification économique. Dans de nombreux domaines, on trouvait des réseaux de relations étroits et des contacts quotidiens, presque exempts de violence manifeste, particulièrement dans les centres urbains le long du Rhin. Durant le siècle des Staufen, la protection des juifs était largement intacte.

Les recherches récentes ont mis en évidence le fait que le rôle de l'autorité épiscopale ou des évêques sur «leurs» villes a été un facteur décisif à partir du XI^e siècle pour la promotion, la stabilisation et les garanties juridiques des communautés juives. L'utilisation en 1157 du terme «évêque

9. Eva Haverkamp, *Hebräische Berichte über die Judenverfolgungen während des ersten Kreuzzugs*, Munich, Hahnsche Buchhandlung (Monumenta Germaniae Historica [dorénavant MGH], Hebräische Texte aus dem mittelalterlichen Deutschland, 1), 2005.

10. Ernst Voltmer, «Die Juden in den mittelalterlichen Städten des Rheingebiets», in Fritz Mayrhofer et alii (dir.), *Juden in der Stadt*, Linz, Österreichischer Arbeitskreis für Stadtgeschichtsforschung (Beiträge zur Geschichte der Städte Mitteleuropas, 15), 1999, p. 119-143.

des juifs», très significatif d'un point de vue chrétien, et la protection effective des juifs de Spire par l'évêque local contre les croisés en 1096 permettent également de tirer des conclusions sur la position des évêques. Les deux évêques de Worms, Conrad I^{er} (1150-1171) et Conrad II (1171-1192) joignaient le service des empereurs Hohenstaufen, la loyauté envers la royauté, une grande mobilité, une proximité résolue de leurs chanoines avec les Hohenstaufen et leurs réseaux personnels. La politique des rois concernant les juifs traduit leur intérêt pour le bon fonctionnement des communes, dans un contexte de développement urbain des villes-cathédrales. Les garants de ce bon fonctionnement, sous le règne de Frédéric I^{er}, sont de plus en plus les juifs et des citadins qui leur sont étroitement liés, ou les élites dirigeantes dotées d'organes consultatifs, comme on peut le voir entre autres à Worms et Spire à partir de 1180-1200. Jusque dans les années 1220, c'est avec l'accord de l'évêque et des rois que naissent les institutions communales chrétiennes¹¹.

Autonomie de la communauté juive

Il convient de souligner tout particulièrement l'importance de l'autonomie de la communauté juive et la confirmation des droits et coutumes internes aux juifs. En vigueur depuis l'époque salienne pour Spire et Worms, elle est soulignée une nouvelle fois dans le privilège pour les juifs de Worms d'avril 1157¹². Ces dispositions créaient des marges de manœuvre pour les décisions et l'établissement des lois. L'existence de conseils juifs en tant qu'organes est attestée relativement tôt.

Topographie et équipement

La prospérité économique au cours du XII^e siècle, largement exempt d'actions anti-juives, se traduit par le réaménagement du quartier juif de Worms, surtout entre 1174 et 1213¹³. Peu de temps après son arrivée

11. Pour un aperçu plus large sur ce sujet, Gerold Bönnen, *Die Anfänge kommunaler Führungsgremien in Worms (1180 bis 1233) in vergleichendem Blick : Befunde und Thesen zur frühen Ratsbildung* [En ligne, 2020 : <http://www.ub.uni-heidelberg.de/archiv/29075> ; DOI : <https://doi.org/10.11588/heidok.00029075> ; consulté le 09/12/2023] ; également imprimé séparément, Worms, 2021.

12. Michael Toch, « Macht und Machttausübung in der jüdischen Gemeinde des Mittelalters », in Matthias Konradt et Rainer C. Schwinges (dir.), *Juden in ihrer Umwelt. Akkulturation des Judentums in Antike und Mittelalter*, Bâle, Schwabe, 2007, p. 137-156, en particulier p. 140 et suivantes.

13. Matthias Untermann, « Die hochmittelalterlichen Synagogenbezirke in Speyer und Worms im urbanistischen Kontext », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 168 (2020), p. 173-190 ; Lukas Clemens, « Jüdisch-christliche Nachbarschaften im Profil – Die jüdischen Siedlungsareale in Speyer, Worms und Mainz während des Mittelalters », *Blickpunkt Archäologie*, 1 (2016), p. 10-16.

au pouvoir, en 1157, l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse, qui séjournait souvent à Worms, avait déjà confirmé, dans le cadre d'une diète de cour, les dispositions juridiques de 1090 concernant les juifs de Worms, en soulignant ses droits de souveraineté et ses exigences financières à leur égard – de façon significative, les évêques de Worms et de Spire ainsi que l'archevêque de Mayence avaient été témoins de cet acte juridique¹⁴.

L'implantation des juifs s'est faite de manière continue à la périphérie nord de la ville, contre le côté intérieur du mur d'enceinte et non loin des pontons d'embarquement situés près d'un bras latéral du Rhin, manifestement à la suite d'une implantation de marchands venant de Frise, attestée jusque vers 950¹⁵. Les points centraux de la vie communautaire sont la synagogue¹⁶ (première construction attestée par des inscriptions en 1034, nouvelle construction romane en 1174-1175, en même temps que la reconstruction de la cathédrale Saint-Pierre de Worms¹⁷, et dans le même style) ; le *mikvé* (bain rituel/bain féminin) de 1185-1186, qui n'a pratiquement pas changé jusqu'à aujourd'hui et qui fait actuellement l'objet de nouvelles recherches approfondies et doit être rénové¹⁸ ; et dans la synagogue, accolé au bâtiment des hommes, l'espace des femmes de 1212-1213, le premier du genre, et qui à ce titre constitua un modèle influent notamment pour la communauté voisine de Spire, où ce type architectural fut rapidement repris.

Tout cela témoigne de façon impressionnante de l'étroite symbiose entre la Worms chrétienne et la Worms juive à l'apogée de la ville dans les décennies autour de 1200. À cela s'ajoutent d'autres institutions communales, en particulier la maison de danse et de mariage (« *Tanzhaus* »), dont

14. *Regesta Imperii* IV, 2, 1 n° 448, *Regesta Imperii Online* [En ligne : http://www.regesta-imperii.de/id/1157-04-06_2_0_4_2_1_450_448; consulté le 09/12/2023]. Heinrich Appelt (éd.), *Die Urkunden Friedrichs I.*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung (MGH, Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 10/1), 1975, n° 166, p. 284-286. Pour plus de détails, G. Bönnen, « Staufer – Juden – Bischöfe », art. cit.

15. Dernièrement, Jens Boye Volquartz, *Friesische Händler und der frühmittelalterliche Handel am Oberrhein*, Kiel, Peter Lang (Kieler Werkstücke, 46), 2017.

16. Excellent aperçu de la recherche plus ancienne, Christoph Cluse, « "Die Stürme eines Jahrtausends überdauert" – Zur wechselvollen Geschichte der Wormser Synagoge vom 11. bis zum frühen 20. Jahrhundert », in Gerold Bönnen, Nadine Hoffmann (dir.), *Kontinuität, Zerstörung, Authentizität? Die Wiedergewinnung des Synagogenbezirks in Worms 1945-1961*, Worms, Generaldirektion Kulturelles Erbe Rheinland-Pfalz, Stadtarchiv Worms, 2022, p. 71-100.

17. Sur l'histoire de la construction, Lena Schulten, Matthias Untermann, « Die Baugeschichte des Wormser Doms. Forschungsstand und neue Perspektiven », *Der Wormsgau*, 34 (2018), p. 101-122 ; voir également plusieurs contributions à ce sujet dans Peter Kohlgraf, Tobias Schäfer, Felicitas Janson (dir.), *Der Dom zu Worms – Krone der Stadt. Festschrift zum 1000-jährigen Weihejubiläum des Doms*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, 2018.

18. Christian Kayser, « "Il creusa un puits, conduisit à la voûte..." ». *Bauforschung an der Mikwe von Worms*, *Der Wormsgau* 33 (2017), p. 7-28.

l'archéologie du bâti a récemment démontré qu'elle datait d'avant 1200. C'est à son emplacement qu'on trouve aujourd'hui la maison Rachi, inaugurée en 1982, au sud de la synagogue¹⁹, qui abrite, outre le musée juif, les archives de la ville de Worms. C'est également l'archéologie du bâti qui – résultat impressionnant – a daté de la fin du XI^e siècle les premières maisons de pierre de la rue des Juifs (*Judengasse* 11/13), à peu près à la même époque et dans le même style que le *mikvé* monumental et l'actuelle maison de Rachi.

Le cimetière situé devant le mur sud-ouest de la ville, dit *Heiliger Sand*, et dont la plus ancienne pierre tombale date de la fin des années 1050, a été occupé sans interruption jusqu'en 1911-1937.

En ce qui concerne la défense de la ville, les juifs y ont participé de façon significative, comme on peut le prouver, d'une part en participant activement à la défense contre les ennemis extérieurs, d'autre part en apportant des sommes d'argent importantes. La ville avait donc intérêt à ce que la communauté fonctionne. Au moins jusqu'à la catastrophe de 1349, on peut ainsi prouver l'établissement des juifs et l'existence de propriétés foncières appartenant à des juifs au-delà de la *Judengasse*. La fermeture de la *Judengasse* vers l'extérieur ou l'installation exclusive des juifs dans ce secteur ne se fait que peu avant 1500. À cette date, environ 250 juifs vivaient dans la *Judengasse*²⁰, rue dont la forme d'origine est encore bien visible aujourd'hui et dont la construction s'est fortement densifiée au début de l'époque moderne, période où la population totale de cette ville impériale est estimée à environ 7 000 personnes.

Réseaux de villes et lieux de contact : SchUM

Une caractéristique de la structure relationnelle de la communauté de Worms est son intégration dans des réseaux urbains, comme on peut

19. Marzena Kessler, « Gemeindehaus, Lehrhaus, Tanzhaus, Hospital : Zur verborgenen Baugeschichte des Raschi-Hauses », *Der Wormsgau* 35 (2019), p. 37-58; Gerold Bönnen, Marzena Kessler, « Das Raschi-Haus in Worms : Abriss, Bauforschung, Neubau (1968-1982) », in G. Bönnen, N. Hoffmann, *Kontinuität, Zerstörung, Authentizität, op. cit.*, p. 177-197. La continuité de la communauté de Worms jusqu'à l'époque nazie a également assuré une transmission relativement riche des sources écrites et des traditions à Worms, voir à titre d'exemple : Katrin Kogman-Appel, *A Mahzor from Worms : Art and Religion in a Medieval Jewish Community*, Harvard, Harvard University Press, 2012. Concernant les récentes recherches sur la construction dans la *Judengasse*, voir la documentation du Dr. Heribert Feldhaus (Trèves) sur la *Judengasse* 11/13 dans Stadtarchiv Worms, section 22, n° 402.

20. Sur la topographie de la *Judengasse* avec les références plus anciennes : Gerold Bönnen, Heribert Feldhaus, Marzena Kessler, « Eine neue Karte des Wormser Judenviertels zum Jahre 1760 », *Der Wormsgau* 37 (2021), p. 72-92.

l'observer surtout entre les villes de Spire, Mayence et Worms (« SchUM »)²¹. Les caractéristiques du développement de la communauté dans les trois centres juifs, à partir de l'essor de la communauté de Spire en 1084 (d'autant plus qu'elle avait moins souffert du pogrom de 1096), sont des relations économiques intenses, des échanges familiaux, religieux et spirituels entre les communautés, leurs érudits et leurs autorités sur les questions de lois religieuses, des accords et des consultations sur les questions de jurisprudence et sur les questions religieuses qui y sont liées.

L'autorité qui s'est développée et la reconnaissance volontaire des règles établies dans les trois communautés ont fondé la renommée durable de la fédération des communautés de SchUM. La raison de la réputation et de l'influence des « sages du Rhin », des « lumières de la diaspora » tout comme leur rôle de guide résidait dans leur autorité judiciaire fondée sur une longue tradition d'érudition, sur un haut niveau d'exigence et sur leur proximité avec la pratique. En 1220 et 1223, des réunions de représentants des communautés de Mayence, Spire et Worms sont attestées à Mayence et Spire, au cours desquelles des statuts juridiques communs contraignants (*Takkanot*) ont été établis pour la première fois. Plus tard, ceux-ci devinrent obligatoires pour de nombreuses autres communautés juives ashkénazes et dans la vie juridique juive, ils ont en partie des répercussions jusqu'à aujourd'hui.

Au niveau des villes chrétiennes, ces formes de coopération s'expriment d'abord dans des accords bilatéraux, plus tard dans le réseau de la Ligue rhénane (1254-1256) avec des précurseurs qui remontent au milieu des années 1220. L'une des premières preuves d'alliances formelles entre villes est le traité de Spire et de Worms sur le péage, conclu en 1208-1209, avec la participation des deux évêques et du roi Philippe de Souabe assassiné

21. Voir la publication fondamentale de Rainer Josef Barzen, *Taqqanot Qehillot Šum. Die Rechtssatzungen der jüdischen Gemeinden Mainz, Worms und Speyer im hohen und späten Mittelalter*, 2 vol., Wiesbaden, Harrassowitz (MGH, Hebräische Texte aus dem mittelalterlichen Deutschland, 2), 2019, avec une introduction détaillée sur l'état de la recherche ; Rainer Barzen, « Die Schum-Gemeinden und ihre Rechtssatzungen. Geschichte und Wirkungsgeschichte », in P. Heberer, U. Reuter, *Die SchUM-Gemeinden Speyer – Worms – Mainz*, op. cit., p. 23-35 ; Rainer Barzen, « "Kehillot Schum" : Zur Eigenart der Verbindungen zwischen den jüdischen Gemeinden Mainz, Worms und Speyer bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts », in Christoph Cluse, Alfred Haverkamp, Israël Yuval (dir.), *Jüdische Gemeinden und ihr christlicher Kontext in kulturellräumlich vergleichender Betrachtung von der Spätantike bis ins 18. Jahrhundert*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung (Forschungen zur Geschichte der Juden, A 13), 2003 p. 389-404 ; Rainer Barzen, « "So haben wir verhängt und beschlossen..." : Takkanot im mittelalterlichen Aschkenas », in Eveline Brugger, Birgit Wiedl (dir.), *Ein Thema – zwei Perspektiven : Juden und Christen in Mittelalter und Frühneuzeit*, Innsbruck, Vienne, Bolzano, Studien Verlag, 2007, p. 218-233.

en 1208²². C'est dans ce contexte que s'inscrit aussi un contrat datant de 1227, conclu entre les villes de Spire et de Strasbourg et portant sur le recouvrement de dettes. Les bourgeois de Strasbourg s'y réfèrent à une alliance antérieure et une relation traditionnelle de concorde et d'amitié entre les deux parties, à savoir avec les «*conciues*» de Spire, et annoncent le sceau de leur ville («*nos cives Argentinenses causa concordie et antiqui federis et amicitiae promissibus civibus Spirensibus [...] presentem paginam sigillo nostro munitam*»²³). Les sources ne donnent pas plus de détails sur cette alliance.

Pour les citoyens chrétiens comme pour les juifs, les années 1220 jouent un rôle essentiel en tant que période de multiplication des alliances. Après la fin de l'époque des Staufens et le vide de pouvoir qui s'ensuit dans les espaces proches du roi du monde rhénan, les villes s'affirmèrent dans la Ligue rhénane à partir de 1254 (avec le rôle pionnier de Mayence et de Worms) comme des forces politiques nouvelles et très sûres d'elles-mêmes. Elles organisèrent des réglementations communes sur le droit

22. Gerold Bönnen, «Der Zollvertrag zwischen den Städten Worms und Speyer vom Jahre 1208/09», *Der Wormsgau* 27 (2009), p. 39-64 [En ligne : [Der-Wormsgau_Band_27_2009_03_Gerold-Boennen-Der-Zollvertrag-zwischen-den-Staedten-Worms-und-Speyer-vom-Jahre-1208-09.pdf](https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/hilgard1885) ; consulté le 24/12/2023] ; Bernhard Kreutz, *Städtebünde und Städtetz am Mittelrhein im 13. und 14. Jahrhundert*, Trèves, Kliimedia (Trierer Historische Forschungen, 54), 2005, sur la ligue rhénane de 1254-1256 p. 64-74 ; Knut Schulz, «Stadtgemeinde, Rat und Rheinischer Städtebund. Le résultat provisoire du processus de communalisation et d'urbanisation vers 1250», in Werner Freitag, Peter Johanek (dir.), *Bünde – Städte – Gemeinden. Bilanz und Perspektiven der vergleichenden Landes- und Stadtgeschichte*, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau (Städteforschung, A 77), 2009 p. 17-39 ; Gerold Bönnen, «Der Rheinische Bund von 1254/56 : Voraussetzungen, Wirkungsweise, Nachleben», in Franz J. Felten (dir.), *Städtebünde – Städtetage im Wandel der Geschichte*, Stuttgart, Steiner (Mainzer Vorträge, 11), 2006, p. 13-35. Roland Deigendesch, Christian Jörg, *Städtebünde und städtische Außenpolitik. Träger, Instrumentarien und Konflikte während des hohen und späten Mittelalters*, Ostfildern, Thorbecke (Stadt in der Geschichte, 44), 2019.

23. Alfred Hilgard (éd.), *Urkunden zur Geschichte der Stadt Speyer*, Strasbourg, Trübner, 1885, n° 42 p. 38 et suivante [En ligne : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/hilgard1885> ; consulté le 09/12/2023]. L'important diplôme de l'empereur Frédéric I^{er} pour les citoyens de Spire de mai 1182 mentionnait déjà des échanges commerciaux et établissait des règlements douaniers des habitants de Spire avec ou par rapport à la ville voisine de Strasbourg ; H. Appelt, *Die Urkunden Friedrichs I., op. cit.*, n° 827 p. 33 et suivante, cf. *Regesta Imperii* IV, 2, 4 n° 2659, *Regesta Imperii Online* [En ligne : http://www.regesta-imperii.de/id/1182-05-27-1_0_4-2_4_80_2659 ; consulté le 09/12/2023]. Sur la source de 1227, voir aussi B. Kreutz, *Städtebünde...*, *op. cit.*, p. 63, 389 et suivante. Voir enfin sur les débuts du Conseil à Strasbourg vers 1190 jusqu'en 1225 dans une perspective comparative, G. Bönnen, *Anfänge...*, *op. cit.*, p. 58-61. Plus récemment sur l'histoire constitutionnelle de Strasbourg au Moyen Âge central : Heinz Krieg, «Die Bischofsstädte Basel und Straßburg im 12. Jahrhundert und Freiburg im Breisgau», in Stephan Kaltwasser, Heinz Krieg (dir.), *Archäologie und Geschichte der Stadt in der Zähringerzeit*, Fribourg-en-Brigau, Munich, Karl Alber (Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte, 61), 2019, p. 175-194 ; Yuko Egawa, *Stadtherrschaft und Gemeinde in Straßburg vom Beginn des 13. Jahrhunderts bis zum Schwarzen Tod (1349)*, Trèves, Verlag für Geschichte und Kultur (Trierer Historische Forschungen, 62), 2007, en particulier p. 31 et suivantes, sur Strasbourg dans la Ligue du Rhin p. 87 et suivante ; Gabriel Zeilinger, *Verhandelte Stadt. Herrschaft und Gemeinde in der frühen Urbanisierung des Oberelsass vom 12. bis 14. Jahrhundert*, Ostfildern, Thorbecke (Mittelalter-Forschungen, 60), 2018.

de bourgeoisie, ainsi que sur la préservation de la paix et de la sécurité extérieure, y compris des actions militaires dans les environs. Parallèlement, le Conseil de la ville organisé de façon oligarchique s'affirmait de plus en plus comme une autorité vis-à-vis des juifs. Désormais, les villes avaient recours à des prestations et des paiements pour financer leur « politique étrangère » militaro-diplomatique de plus en plus complexe. Les Annales de la ville de Worms (*Annales Wormatienses*²⁴), qui ont commencé à publier des rapports de première main dans les années 1220, indiquent en détail les sommes d'argent avec lesquelles la communauté juive devait soutenir, à partir de ce moment-là, le financement des activités politico-militaires des bourgeois de la ville dans le cadre de la Ligue rhénane.

Le diplôme de l'empereur Frédéric II de 1236 et les évolutions à la fin de l'époque des Hohenstaufen

Le diplôme délivré par l'empereur Frédéric II en 1236²⁵, par lequel le droit des juifs de 1157 qui y est inséré est transformé en privilège général pour tous les juifs des communautés de l'Empire, témoigne de manière impressionnante du fait que les dispositions juridiques de Worms du milieu du XII^e siècle ont perduré et sont restées la base des relations entre la royauté et les communautés juives. Le statut juridique des juifs de Worms, toujours en vigueur et lucratif pour les Hohenstaufen, dont ces juifs étaient très proches, avait manifestement fait ses preuves et a servi de modèle pour un règlement général en étant étendu à tous les juifs d'Allemagne. Selon les termes de la charte, les juifs eux-mêmes (« *universi Alemannie servi camere nostre* ») auraient sollicité le privilège. C'est là que l'on rencontre pour la première fois le terme de « *Kammerknechte* », très discuté par les chercheurs.

Un élément essentiel du contexte permettant de comprendre cette mise en valeur est la tendance à la monétarisation et à la fiscalisation du pouvoir, concomitante de l'importance croissante des communautés juives à partir des années 1220. Cette dynamique s'exprime surtout dans l'inventaire fiscal du roi Conrad IV de 1241. Cette source témoigne de manière impressionnante du développement des villes et de l'économie monétaire (en premier lieu des communautés juives) et de l'importance, sur un plan fiscal, de nouveaux centres urbains qui doivent leur développement

24. David S. Bachrach, *The histories of a medieval German city. Worms ca. 1000 - c. 1300*, Farnham, Taylor & Francis Ltd., 2014 (traduction anglaise d'importantes sources historiques médiévales de Worms, dont les *Annales Wormatienses* jusqu'en 1273).

25. Lorenz Weinrich (éd.), *Quellen zur deutschen Verfassungs-, Wirtschafts- und Sozialgeschichte bis 1250*, Darmstadt, Rütten & Loening, 1977, p. 232-247, n° 61, p. 496-503. Pour plus de détails, G. Bönner, « Staufer – Juden – Bischöfe », art. cit.

en grande partie au soutien des Staufen²⁶. Les contributions financières des juifs mentionnées ici dépassaient de loin leur part supposée dans la population : au total, le pourcentage des juifs dans les prestations fiscales estimées dans les villes impériales et libres s'élevait à environ 16 %, ce qui laisse supposer une capacité fiscale extrêmement élevée et une capacité de prélèvement effective des chrétiens. Il est frappant de constater que la communauté juive strasbourgeoise, avec une contribution de 200 marcs d'argent, devance Worms (130) et Spire (80), ce qui témoigne de la croissance rapide de ses capacités depuis ses débuts vers 1160.

DE LA FIN DE L'ÉPOQUE DES STAUFEN (1254) À LA CATASTROPHE DE 1349

À partir de la fin de l'époque des Staufen, la royauté s'effaça de plus en plus en tant que pouvoir réel pour l'histoire de la communauté, devant les forces locales et régionales. Le conflit latent entre les représentants de la ville (conseil et corporations), qui n'étaient pas du tout d'accord entre eux, et le clergé, dirigé à Worms par des évêques puissants, devint décisif pour la situation globale des juifs à partir de 1260 environ. Les pouvoirs locaux prirent ainsi une importance décisive dans le destin des juifs. Toute une série de prélèvements permanents et circonstanciels des juifs dans les caisses de la ville sont attestés.

Parmi nos rares sources juridiques sur le fonctionnement de la communauté juive, on trouve un texte, souvent cité, émanant de la Commune et datant des années 1300-1303. Il s'agit de la procédure d'admission des juifs comme bourgeois à Worms. Comme à Spire, il existait à Worms un statut juridique des juifs à tout le moins proche du statut de bourgeois chrétien, avec un ensemble de droits et d'obligations en grande partie identique. Si le Conseil de la ville décidait de l'admission d'un bourgeois chrétien, à Worms, l'« évêque des juifs » et leur conseil jouaient un rôle décisif pour celle d'un bourgeois juif : seul un juif qui avait été admis au préalable dans la communauté juive pouvait obtenir le droit de bourgeoisie. Cette admission

26. Wolfgang Metz, *Staufische Güterverzeichnisse. Untersuchungen zur Verfassungs- und Wirtschaftsgeschichte des 12. und 13. Jahrhunderts*, Berlin, De Gruyter, 1964, p. 98 et suivantes (redevances des communautés juives) ; sur la source MGH Const. 3 (dmgh.de), voir <https://www.geschichtsquellen.de/werk/3777> (état de traitement : 10/09/2019 ; consultation 10/12/2023). Sur le contexte : Michael Toch, *Wirtschaftsgeschichte der mittelalterlichen Juden. Fragen und Einschätzungen*, Berlin, Oldenbourg, De Gruyter (Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien 71), 2008 ; Andreas Büttner, *Geld – Gnade – Gefolgschaft. Die Monetarisierung der politischen Ordnung im 12. und 13. Jahrhundert*, Vienne, Cologne, V&R (Beihefte zu J. F. Böhmer, Regesta Imperii, 47), 2022.

entraînait ensuite l'obligation d'accorder le droit de bourgeoisie également par la ville. Le texte normatif laisse apparaître une situation juridique formelle globalement favorable aux juifs²⁷. En 1315, Worms et Spire avaient été expressément autorisées par le roi à accueillir des juifs.

Le pogrom du 1^{er} mars 1349 marque une profonde rupture dans l'existence des juifs à Worms ; cette rupture lourde de conséquences s'accompagne d'un changement fondamental du cadre juridique. Au cours de cette période, les autorités de la ville devinrent propriétaires des juifs et exercèrent leur souveraineté sur eux. Quatre ans après le pogrom – sous l'effet des problèmes considérables liés à l'expulsion des juifs –, la commune de Worms, elle aussi, les a réintroduits « sous certaines conditions », en soulignant fortement l'accord de toute la ville. Les juifs réussirent à reprendre ou à reconstruire leurs installations communautaires et à réoccuper leur quartier²⁸.

Résumons les conditions et forces politiques qui influencent directement la vie juridique et les relations extérieures de la communauté juive au cours du Moyen Âge tardif :

1. La royauté. Ce facteur, traditionnellement très important pour Worms, fut certes considérable, surtout jusqu'en 1348-1349 (date à laquelle les droits sur les juifs furent transférés à la ville, comme à Spire à la même époque), mais encore par la suite, notamment au xv^e siècle, parce que la ville, face à l'évêque, tenait à souligner son statut de ville impériale.
2. Les évêques et le clergé (chapitres). Tout au long du Moyen Âge, les évêques sont restés formellement seigneurs de la ville, avec différentes possibilités de faire valoir leurs titres juridiques. Le clergé a pu conserver ses prérogatives dans une large mesure. L'évêque conservait, notamment par son droit – source de redevances considérables – de nommer les membres du « *Judenrat* », et par d'autres taxes, une possibilité importante d'agir sur la communauté juive, qui lui était tenue par serment, et sur ses intérêts vitaux.

27. Gerold Bönner, « Die jüdische Gemeinde und die christliche Stadtgemeinde im spätmittelalterlichen Worms », in C. Cluse, A. Haverkamp, I. Yuval, *Jüdische Gemeinden...*, op. cit., p. 309-340, ici surtout p. 318 et suivante ; source en ligne : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/cpg163> ; DOI : <https://doi.org/10.11588/diglit.84> ; consulté le 16/12/2023.

28. Sur la réinstallation et le développement ultérieur à partir de 1350 environ : Fritz Reuter, « Warmaisa – Das jüdische Worms », in G. Bönner, *Geschichte der Stadt Worms*, op. cit., p. 664-690, ici p. 670 et suivantes.

3. La commune et son Conseil, institutionnalisés vers 1200, devinrent de plus en plus des facteurs déterminants pour les juifs. Le diplôme de janvier 1348, par lequel l'empereur Charles IV cède au Conseil de Worms (et en même temps de Spire) tous les droits sur les juifs, leur corps et leurs biens, revêt ici une grande importance. Depuis leur réinstallation à partir de 1353, les juifs étaient définitivement sous leur protection et leur autorité, une position très ambivalente, qui resta inchangée jusqu'au début des bouleversements de l'époque napoléonienne à partir de 1798.

4. Il faut mentionner les comtes palatins qui, grâce à leur pouvoir de disposition politico-territorial s'étendant jusqu'aux portes de la ville (qui était toujours vulnérable sans territoire), sont intervenus de plus en plus fortement dans la structure de domination de la ville depuis leur résidence de Heidelberg à partir du ^{xiv}^e siècle. Certains groupes et pouvoirs régionaux des environs, parmi lesquels la famille de Dalberg (intendant de Worms), ont également pris de l'importance.

Les communautés, les familles et les personnalités juives étaient des voisins, des propriétaires fonciers, des partenaires juridiques, des experts économiques, des prêteurs d'argent, des donneurs d'ordres, des contribuables – à la fois des partenaires et des concurrents. Ce qui importe est la proximité des juifs et des communautés juives avec l'oligarchie qui revendique la direction politique de la cité ou les seigneurs de la ville, les rois ou l'évêque et leurs fonctionnaires. C'est précisément cette proximité qui a conduit les juifs à être de plus en plus impliqués dans les conflits des puissants. En tant qu'élite toujours proche du pouvoir, les juifs possédaient, au regard de l'importance globale des villes, un statut exceptionnel dans les domaines centraux de l'activité urbaine. Ils sont donc loin de pouvoir être considérés comme un groupe marginal.